



COMPTE RENDU DU CTM DU 12 NOVEMBRE 2014

Le dernier comité technique ministériel avant les élections professionnelles du 4 décembre s'est tenu le 12 novembre 2014 sous la présidence du Secrétaire général de Bercy.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

projet de décret portant modification du décret n°2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Vote : l'ensemble des fédérations finances se sont abstenues.

Présentation du projet de convention relative au financement d'actions menées par les ministères économiques et financiers avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées- FIPHFP.

Vote : abstention de Solidaires Finances, Pour : UNSA CFTC, CFDT, FO et CGT

Après furent abordées les questions diverses dont certaines relatives à la revalorisation des titres-restaurants, l'immeuble Malakoff de l'INSEE et les enquêteurs de l'INSEE dont la grille indiciaire est inférieure au SMIC, création

de l'AFETI , dispositif de B en A, l'avenir des agents des douanes de Metz affectés à l'écotaxe et suivi du GT amiante.

Pas d'annonces fracassantes sur tous ces sujets dont certains sont récurrentes comme le dispositif B en A rejeté par le Conseil d'Etat. Sur ce sujet l'administration semble gênée aux entournures car bien embêtée pour trouver une solution qui satisfasse les agents en cause, le dossier semble en calaminé.

Concernant l'amiante, le secrétaire général a annoncé la publication incessamment sous peu des textes que le CTM avait précédemment validés.

Pour l'INSEE, concernant les enquêteurs de l'INSEE dont la grille indiciaire est inférieure au SMIC, ils doivent se contenter de 14 euros d'indemnité différentielle, si ce n'est pas beau ! L'immeuble MALAKOFF en piteux état n'est pas encore fixé sur son sort, les agents devront patienter pour un GT qui peut-être finira par les éclairer. Bref le management à l'INSEE et la transparence ne sont pas au top.

Concernant la convention handicap signée avec le FIPHFP, l'UNSA et la CFTC ont voté pour. Dans un contexte de restrictions budgétaires généralisé, ce projet de convention nous paraissait convenable et nous souhaitons par ce vote positif manifester notre soutien à l'engagement de nos ministères en matière de handicap.

Concernant l'avenir des agents des douanes de Metz, l'administration a réaffirmé qu'un SCN serait créé sur place pour compenser l'abandon de l'écotaxe.

La cerise sur le gâteau de ce CTM a été un semblant de remise en cause de l'annonce faite par Michel Sapin de revaloriser le titre-restaurant à 6 euros lors du CTM précédent. Sous prétexte qu'augmenter la valeur du titre-restaurant d'un euro coûterait 6 millions d'euros au budget action social et serait trop coûteux pour le budget action sociale. A rapporter aux 650 millions de dérapages des finances publiques dus aux opérations extérieures du Ministère de la Défense, on croit rêver. Le secrétaire général sur ce sujet à paru quelque peu gêné, affaire à suivre.

Quoiqu'il en soit l'UNSA et la CFTC n'accepteront pas une remise en cause de la parole ministérielle.